



Village de Sainte-Pétronille

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille tenue lundi le 6 décembre 2021 au centre communautaire Raoul-Dandurand.

Sont présents(es)

M. Yves-André Beaulé
Mme Lison Berthiaume
M. Éric Bussière
M. Jean Côté
M. Claude Archambault
M. Alain Laroche
Mme Lyne Gosselin

ORDRE DU JOUR

1. Mot du maire
2. Correspondance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 6 décembre 2021
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 novembre 2021
5. Suivi de dossiers
6. Dépôt de document - Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de novembre 2021
7. Adjudication du contrat pour l'entretien de la piste de ski de fond pour la saison 2021-2022
8. Assainissement des eaux - Caractérisation environnementale des sols contaminés à proximité des terrains de tennis
9. Calendrier des assemblées du Conseil
10. Licence Office 365
11. Projet de règlement # 443 fixant le taux de taxes foncières générales à taux variés, la tarification des services ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2022
12. Projet de règlement # 444 fixant le taux de la compensation à être versée, en vertu de l'article 205 de la loi sur la fiscalité municipale, par les institutions religieuses

13. Traverse piétonne – Carrefour rue Gagnon et chemin Royal
14. Traverse piétonne – Centre communautaire Raoul-Dandurand
15. Comptes à payer
16. Divers
- 16.1. Dépôt de la Politique Familiale 2021-2024
- 16.2. Activités à venir en décembre
17. Période de questions
18. Levée de la session

1. **Mot du maire**

Monsieur Jean Côté, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2. **Correspondance**

Aucune correspondance digne de mention

2021-112 3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 6 décembre 2021**

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par madame Lyne Gosselin d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 6 décembre 2021.

ADOPTÉE

2021-113 4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 novembre 2021**

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

5. **Suivi de dossiers**

6. **Dépôt de document - Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de novembre 2021**

Remis à une séance ultérieure

2021-114 7. **Adjudication du contrat pour l'entretien de la piste de ski de fond pour la saison 2021-2022**

Attendu que la Municipalité possède une piste de ski de fond ;

Attendu que cette piste doit être entretenue lors de la saison hivernale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Archambault et appuyé par monsieur Yves-André Beulé d'accorder l'entretien de la piste de ski de fond à monsieur Sébastien Lavoie aux conditions suivantes :

- Le paiement de 4 000 \$ sera fait en deux versements de 2 000 \$. Un qui sera fait en janvier 2022 et l'autre en avril 2022 ;
- Une carte du tracé devra être fournie à la municipalité et la signalisation doit être bonifiée ;
- La Municipalité se réserve le droit d'accorder le contrat à une autre personne en cours de saison si la piste n'est pas correctement entretenue. Dans cette éventualité, le paiement du second contracteur sera prélevé à même le montant accordé à M. Lavoie.

ADOPTÉE

2021-115 **8. Assainissement des eaux - Caractérisation environnementale des sols contaminés à proximité des terrains de tennis**

Attendu que, à proximité des terrains de tennis, des sols contaminés ont été identifiés lors des travaux d'excavation ;

Attendu que ce sol doit être analysé afin d'en disposer convenablement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beulé de procéder aux travaux suivants :

1. Pour la caractérisation des sols, voici le détail des prélèvements effectués :
 - Chemin d'accès près des terrains de tennis : 3 échantillons
 - Pile près du tennis : 5 échantillons
 - 5 tranchées exploratoires sous le terrain de tennis retiré : 16 échantillons
 - Piles à Saint-Pierre : 9 échantillons
 - Duplicatas : 3 échantillons
2. Tous les échantillons (36 au total) seront analysés afin de confirmer la présence de contamination pour les paramètres suivants : hydrocarbures pétroliers C10-C50, hydrocarbures aromatiques polycycliques, et métaux lourds (14).
3. Le coût de ces travaux est de 9 900 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-116 **9. Calendrier des assemblées du Conseil**

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Claude Archambault d'adopter les dates suivantes comme soirées d'assemblée du Conseil pour l'année 2022 :

10 janvier

7 février

7 mars

4 avril

2 mai

6 juin

4 juillet

1^{er} août

6 septembre (mardi)

3 octobre

7 novembre

5 décembre

ADOPTÉE

2021-117 10. Licence Office 365

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Éric Bussière d'acheter 7 licences Office 365 afin de les installer sur les ordinateurs portables des élus municipaux.

ADOPTÉE

2021-118 11. Projet de règlement # 443 fixant le taux de taxes foncières générales à taux variés, la tarification des services ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2022

ATTENDU les dispositions des articles 978 à 979.1, 981 et 991 du code municipal ainsi que des articles 244.29 à 244.45.4 de la Loi sur la Fiscalité municipale et concernant la taxe foncière générale à taux variés, la taxe spéciale, les compensations pour les services municipaux, et la fixation du taux d'intérêts ;

ATTENDU l'article 252 de la loi sur la Fiscalité municipale concernant le paiement par versements ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à l'assemblée régulière du 15 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par madame Lyne Gosselin que le règlement # 443 pour déterminer le taux des taxes foncières générales à taux variés, le taux des taxes spéciales, la tarification des services ainsi que les modalités de paiements pour l'année 2022 soit adopté ainsi qu'il suit à savoir :

ARTICLE 1 TAXE FONCIÈRE CATÉGORIE RÉSIDENIELLE

Qu'une taxe de 53.2 ¢ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour toute l'année fiscale 2022, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire du Village de Sainte-Pétronille.

ARTICLE 2 TAUX DE TAXE CATÉGORIE DES NON RÉSIDENIELS

Surtaxe de 25 ¢ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour toute l'année fiscale 2022, sur tout immeuble non résidentiel situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Pétronille.

ARTICLE 3 TARIF POUR LES ORDURES

Qu'un tarif annuel, selon les catégories ci-après décrites, soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2022, selon les modalités du règlement en vigueur.

La compensation générale de base pour tout logement où l'on tient feu et lieu, est de 159 \$.

ARTICLE 4 TAXE DE SECTEUR

Qu'une taxe de secteur soit imposée aux immeubles qui bénéficieront des services du traitement des eaux usées à l'intérieur du périmètre (village) soit un montant de 938 \$ l'unité, cette somme représente entre autres un remboursement de la dette (intérêts et capital) ainsi que les dépenses de fonctionnement valeur unitaire des immeubles desservis par le réseau d'égout.

ARTICLE 5 RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Qu'une taxe de remboursement du règlement d'emprunt soit imposée à tous les immeubles sur le territoire de la municipalité, soit un montant de 9,57 \$ l'unité, cette somme représente entre autres un remboursement de la dette (intérêts et capital).

ARTICLE 6 TAUX D'INTÉRÊTS

Qu'un taux d'intérêts de 10 % annuel, soit appliqué pour tout compte passé dû au Village de Sainte-Pétronille pour l'année fiscale 2022.

ARTICLE 7 NOMBRE DE VERSEMENTS

Le débiteur de tout compte de taxes (foncières, spéciales et de services) de 300 \$ et moins devra payer son compte 30 jours après l'envoi dudit compte. Cependant, le débiteur de tout compte de taxes (foncières, spéciales et de services) de 300 \$ et plus aura le choix de payer en un seul versement ou en trois versements égaux. Cependant, le contribuable qui paie en retard son premier versement sera dans l'obligation de payer son compte en totalité plus les intérêts qui seront encourus.

L'échéance pour le paiement des taxes sera :

1^{er} versement : 30 jours après l'envoi du compte de taxes.

2^e versement : 15 mai 2022.

3^e versement : 15 août 2022.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE

2021-119 **12. Projet de règlement # 444 fixant le taux de la compensation à être versée, en vertu de l'article 205 de la loi sur la fiscalité municipale, par les institutions religieuses**

Attendu que certains immeubles appartenant à des institutions religieuses ne sont pas imposables en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives ;

Attendu que le Conseil peut cependant assujettir au paiement d'une compensation pour services municipaux ces immeubles déclarés non imposables en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives;

Attendu qu'un avis de motion a été préalablement donné à la session du 15 novembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par madame Lyne Gosselin et il est ordonné et statué par le conseil ce qui suit, à savoir :

1- qu'une compensation soit imposée en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives ;

2- que le taux de la compensation pour l'année 2022 soit de 53.2 ¢ du cent dollar de l'évaluation foncière ;

3- le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2021-120 **13. Traverse piétonne – Carrefour rue Gagnon et chemin Royal**

Attendu qu'au coin des rues Gagnon et chemin Royal le trottoir changera de côté et que pour cette raison, de nombreux piétons traverseront la rue à cet endroit ;

Attendu que cet endroit est un carrefour où il risque d'avoir une grande circulation automobile ;

Attendu qu'il faut assurer la sécurité des piétons à cet endroit ;

En conséquence, il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Claude Archambault de demander au ministère des Transports (MTQ) d'intégrer une traverse piétonne au carrefour des rues Gagnon et chemin Royal.

ADOPTÉE

2021-121 **14. Traverse piétonne – Centre communautaire Raoul-Dandurand**

Attendu que le stationnement du centre communautaire est utilisé par les visiteurs qui viennent marcher dans la municipalité, ce qui signifie que de nombreuses personnes traverseront la rue à cet endroit ;

Attendu qu'il y a une grande circulation automobile à cet endroit ;

Attendu qu'il faut assurer la sécurité des piétons ;

En conséquence, il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Claude Archambault de demander au ministère des Transports (MTQ) d'intégrer une traverse piétonne en face du centre communautaire Raoul-Dandurand (8436, chemin Royal).

ADOPTÉE

2021-122 **15. Comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé de payer les comptes suivants :

Androïde	25.21 \$
Arbocomplet inc.	2 759.41 \$
Association bénévole de l'IO	1 000.00 \$
Association des plus beaux villages du Qc	966.00 \$
Bell Mobilité	121.21 \$
Bionest	1 455.90 \$
BMR Avantis	232.04 \$

Buffet maison	165.48 \$
Déneigement T.J.	12 551.44 \$
Desjardins Sécurité Financière	1 236.32 \$
Ecogénie	5 095.12 \$
Fond de l'information sur le territoire	5.00 \$
Groupe CT	1 447.96 \$
Harold Noël - frais représentation	1 345.53 \$
Hydro Québec	1 621.46 \$
JMD Excavation	937.86 \$
Les portes du Québec	373.64 \$
Librairie Pantoute	318.62 \$
Ministère des Finances	80.48 \$
MRC (Ordures)	20 381.25 \$
MRC (Autour de l'Ile)	1 777.97 \$
MRC (assurance salaire)	1 216.52 \$
MRC (Groupe Altus)	21 670.88 \$
Municipalité de St-Pierre	8 500.00 \$
PG Solutions	7 712.54 \$
Premier Tech	1 659.66 \$
Produits Capital	50.97 \$
Receveur général Canada	2 491.13 \$
Réseau Biblio	65.08 \$
Retraite Québec	227.24 \$
Revenu Québec	7 193.59 \$
Salaires - Employés	22 479.22 \$
Salaires - Élus	4 621.78 \$
Simon Hébert inc.	634.66 \$
SNC-Lavalin	49 845.81 \$
Société canadienne des postes	72.87 \$
Stéphane Drolet	14.41 \$
Truelle et Cie inc.	10 090.79 \$
Veolia	605.55 \$
Videotron	795.20 \$
Visa Desjardins	2 570.48 \$
Voltec	1 396.29 \$
Total	197 812.57 \$

ADOPTÉE

16. Divers

16.1. Dépôt de la Politique Familiale 2021-2024: Elle sera déposée sur le site Internet de la municipalité.

16.2. Activités à venir en décembre : Illumination de l'arbre de Noël le 11 décembre, conte de Noël le 19 à la bibliothèque, Sainte-Pétronille scintille, Noël d'antan le 11 décembre à l'espace Félix-Leclerc et fête des bénévoles le 8 janvier 2022.

17. Période de questions

2021-123

18. Levée de la session

Il est proposé par monsieur Éric Bussière de lever la session à 21 h 23.

ADOPTÉE

Jean Côté
Maire

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier